

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Mesdames Marie BRETON, Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°4

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°10 du 30 mars 2022, le Bureau syndical avait approuvé la démarche collective des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME pour la « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques », désormais appelé « Les générateurs », portée par le SIDEC (Syndicat d'Energie du Jura) et autorisé Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

La candidature commune aux huit syndicats membres de l'alliance Bourgogne Franche-Comté a été retenue. Par la suite, un animateur EnR a été recruté en février 2022, puis un second en avril 2023. Les missions des animateurs EnR sont les suivantes :

- Axe 1 : communication régionale
 - Communication homogène sur l'espace régional
 - Création de supports dédiés à l'action : site internet, réseaux sociaux, supports simples pédagogiques - articulation avec les acteurs régionaux
 - Identification, complétude des accompagnements des syndicats
 - Grâce aux bases de données des SE, toutes les communes et EPCI de la région peuvent recevoir des messages, informations ...

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL IB4BS200

- Axe 2 : Appuyer les élus et services du bloc communal
 - Conseils en amont en fonction du contexte local, accompagnement à la définition du périmètre de projet
 - Mobiliser la diversité des compétences métiers de SE : technique, juridique, financier et commande publique
 - Animation de groupe d'élus du territoire de projet
 - Accompagnement des EPCI dans la programmation de projets PV et éolien
- Axe 3 : Aller plus loin
 - Animation des réunions de travail par projet pour élus et autres acteurs identifiés
 - Aboutir à une feuille de route coconstruite
 - Mobiliser la diversité des compétences métiers de SE : technique, juridique, financier et commande publique
- Axe 4 : Contribuer au réseau régional et participer au national
 - Tirer des enseignements et les partager à tous les niveaux
 - Animer des GT expert...
 - Proposer des évolutions réglementaires
- Axe 5 : Suivi et évaluation
 - Indicateurs de résultats du réseau
 - De l'idée de projet à sa mise en exploitation
 - Contribution aux objectifs des EPCI, de la Région, de l'ADEME et des objectifs nationaux

Après un an de fonctionnement, le bilan de ce dispositif est très positif à l'échelle de la Haute-Saône avec 60 interventions dans les communes recensées en juillet 2023.

La répartition du financement de ce dispositif pour la 1^{ère} année peut s'établir comme suit:

- ADEME : 43,35 %
- Alliance des SE (7*) : 56,65 %

*Le SDEY n'a pas rejoint le dispositif la 1^{ère} année

Le coût de ce dispositif est ainsi arrêté à 7 288,24 € par syndicat d'énergie pour la 1^{ère} année.

Toutefois, au vu de la demande importante constatée sur le terrain, la charge de travail a été jugée suffisante pour générer le recrutement d'un troisième agent à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

L'ADEME envisage un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans le développement de projets photovoltaïques (PV) et éoliens sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (phase émergence - début du développement).

Compte tenu de la dimension régionale, de la légitimité des syndicats d'énergie constitués des communes et des délais très serrés, le SYDESL (homologue du SIED 70 en Saône-et-Loire) a porté une candidature au nom des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté (Alliance), à l'instar de certaines actions déjà mutualisées (groupement d'achat d'énergies, programmes ACTEE...). L'objectif est d'obtenir une aide de l'ADEME pour le financement du 3^{ème} poste de Générateur BFC dont la dépense est estimée à 235 600 € sur 3 ans.

Le programme porte sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti d'un reporting régulier. Il est dimensionné pour la Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 1 poste d'animation rayonnant sur les 8 départements et mettant en place un programme d'animation, de communication et de formation. Ces actions permettront à terme de mieux identifier les besoins des communes et de les accompagner avec les dispositifs actuels du SIED 70 ou pour les projets de plus grande ampleur à travers l'accompagnement des SEML.

Le reste à charge généré, à savoir les dépenses payées par le SYDESL, déduction faite de la subvention ADEME par ce recrutement sera remboursé équitablement par les syndicats de l'ALLIANCE.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater au SIDEC, la somme de 7 288,24 €, correspondant à la quote-part du SIED 70 pour le reste à charge du dispositif « Les Générateurs » pour sa 1^{ère} année de fonctionnement.
- 2) **APPROUVE** la candidature commune de l'Alliance en vue d'un troisième poste d'animateur dans le cadre du dispositif de l'ADEME « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques ».
- 3) **VALIDE** le portage de cette candidature par le SYDESL (Saône-et-Loire) au nom des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.
- 4) **APPROUVE** la participation financière du SIED 70 et le remboursement du reste à charge, qui sera communiqué par le SYDESL, dont le montant sera réparti équitablement entre les syndicats de l'Alliance.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent en lien à ce dispositif et la candidature des syndicats de l'Alliance portée, notamment les conventions avec l'ADEME et avec les syndicats de l'Alliance.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL IB4B5200